

[omissis...]

### 3. Vote des Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC) pour l'année universitaire 2024-2025

Virginie Moro-Garcia présente les modifications proposées pour l'année universitaire 2024-2025. Les premières portent sur les coefficients des formations suivantes :

M1 CCA (Directrice d'études - Véronique PERÈS) : modification de 1 coefficient  
M1 CGAO (Directrice d'études - Aude DEVILLE) : modification de 1 coefficient  
M1 IABD (Directrice d'études - Laurence BROMBERG) : modification de 1 coefficient  
M2 CGAO (Directrice d'études - Aude DEVILLE) : modification de 1 coefficient  
M2 MKT (Directrice d'études - Catherine AUSSILHOU) : modification de 5 coefficients  
M2 IC (Directeur d'études - Mohamed DIDI ALAOUI) : modification de 1 coefficient

Les suivantes relèvent d'une mise à jour des Modalités de Contrôle de Connaissances (MCC) et du contrat pédagogique alternant.

Il s'agit de :

- La suppression dans tous nos Masters du test de langue anglaise pour l'obtention du diplôme
- La pondération libre des évaluations pour les Masters. La seule règle obligatoire dans le cadre du CCI (Contrôle Continu Intégral) étant d'avoir un minimum de 2 évaluations par matière.
- La pondération max. 50%/50% en Licence avec également un minimum de 2 évaluations par matière

Pour la bonne compréhension de l'article 4 des MCC Masters, intitulé Stage et/ou Mémoire, il est demandé d'apporter la précision suivante « mémoire de fin d'études de Master ».

*Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont adoptées  
à l'unanimité par les membres du conseil sous réserve des modifications proposées*

### 4. Questions diverses

#### a. Présentation des tarifs 2024-2025

Il est proposé pour l'année universitaire 2024-2025 la reconduction de l'application des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires assujettis sans exonération possible (2850€ pour les licences et 3879€ pour les masters), à l'exception des étudiants inscrits en MAE Polytech.

*Les tarifs et la reconduction des droits différenciés sont adoptés  
à l'unanimité par les membres du conseil*